

# ECOLE ELEMENTAIRE BLED - SAINT-MAUR-DES-FOSSES

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

SAMEDI 22 MARS 2014

Le 22 mars 2014 à 9h30 à l'école élémentaire O. & E. BLED se sont réunis en conseil d'école les personnes suivantes :

**Directrice** : Mme NAMYSL

**Municipalité** : Mme COULON (Maire-Adjoint)

**Déléguée Départementale de l'Education Nationale** : Mme PFOHL (DDEN)

**Les professeurs des écoles** : Mme LEVIER, Mme POISSON, Mme MEDALLI, Mme GUEGUEN, Mme BEGUIN, Mme SASSANO, Mme DASSIBAT, Mme PONS, Mme SCHMUCK, Mme BRUSA, Mme CHARBONNEAU, Mme MATHIEU, Mme VANDERQUAND, Mme MCKAY, Mme LARDELIER, Mme MALIK

**Les représentants des parents d'élèves** :

**PEEP** : Mme MARTIN, Mme GISCOS, M. FAYOLLE, Mme GASTARD, , Mme KNEFEL, Mme VANHEERSWINGHEL

**API** : M. CLEVES, Mme DAVID, Mme NOE, Mme PEYTAVIN

**FCPE** : Mme SLIMOVICI, M. DUQUOC, M. GOMEZ, Mme GARCIA

**Secrétaire de séance** : Mme MARTIN

La séance débute à 9h40 et se termine à 12h.

## QUESTIONS SCOLAIRES

### **1 Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**

Le PPMS vise à mettre en place une organisation permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Les risques pris en compte dans l'école sont les risques de tempête, ceux liés au transport de matières dangereuses et le risque sociétal (intrusion de personnes malveillantes dans l'école). L'exercice annuel a eu lieu le 31 janvier dernier et s'est bien déroulé. Un mot sera remis aux parents pour expliquer les consignes essentielles à suivre en cas d'incident.

Pour information, il y a 2 exercices incendie et 1 exercice PPMS par an.

### **2 Recrutement des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)**

6 AVS interviennent dans l'école. 2 enfants sont encore en attente d'une AVS, l'un depuis le début de l'année, l'autre depuis plus récemment. Ces deux enfants sont actuellement dans une classe avec une AVS pour un autre enfant, qui les aide ponctuellement.

Dans l'école, il y a au total 14 dossiers MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

### **3 Classes transplantées et sorties de fin d'année**

Toutes les classes de CM2 partent une semaine en classe transplantée. C'est Mme Vanderquand qui a emmené les élèves de Mme Brusa. Le conseil d'école la remercie chaleureusement d'avoir accepté de la remplacer.

Les classes de CPA, CE2B, CE2C, CM1A, CM1B iront à Marolles (CP-CE2 2 jours, CM1 une semaine)

A la fin de l'année, les élèves de CE2 iront au musée de la Préhistoire. Les destinations restent à définir pour les autres classes.

L'école bénéficie d'un budget de 9,50€ par enfant/an pour les sorties en car, soit un montant de 4000 € environ. Si toutes les classes sortent en car, les coûts estimés s'élèvent à 8000 €. Le budget de la coopérative ne permet pas de financer les 4000 € manquant. La mise à disposition de grands cars permettrait de faire des économies substantielles puisque la majorité des déplacements se font à minimum deux classes mais la compagnie en a peu. L'école envisage donc des sorties en RER.

#### **4 Point sur la coopérative scolaire**

L'école dispose de 5000 euros en caisse, le niveau est constant par rapport à l'année dernière. Les dépenses de l'école portent notamment sur :

- Les entrées et l'achat de livres au Salon du Livre à Paris,
- Des places de cinéma,
- Le tirage des journaux (2,10€ le tirage du journal mis en vente 1€)
- L'achat d'enceintes pour la Clis
- Le goûter pour la fête de la Saint Patrick
- L'adhésion à l'OCCE qui inclut une assurance (778 €)

L'école envisageait de compléter le matériel sportif mais les fonds de la coopérative sont insuffisants. La priorité est laissée au financement des sorties scolaires ce qui permet de demander de faibles participations aux parents. Le montant des dépenses liées aux cars, pour moitié à la charge de l'école, représente un vrai frein pour les excursions et limite les possibilités.

Les parents d'élèves propose de travailler avec l'école sur un tableau détaillé des rentrées et sorties, des achats et visites effectuées grâce à l'argent versé en vue d'informer les parents.

#### **5 Liaisons GS/CP et CM2/6ème**

Liaison Grande Section/CP : une réunion se tiendra le 24 mai prochain avec les enseignants de la maternelle et une visite de l'école s'effectuera ensuite pour les élèves de GS.

Liaison CM2/6<sup>ème</sup> : une réunion s'est tenue en octobre dernier avec les deux collèges du secteur, Louis Blanc et Ronsard. Un conseil s'est tenu le 4 mars. Les échanges avec le collège ont permis d'offrir une meilleure visibilité sur les différentes matières et programmes de CM2 et de 6<sup>ème</sup>. On constate un gros déséquilibre entre les méthodes d'apprentissage. Les enseignants du collège souhaiteraient que des séances de 55 mn par matière soient mises en place en primaire pour mieux préparer les élèves aux rythmes du collège. Les avis sont très partagés. A titre indicatif, la classe de sixième fait désormais partie du cycle 3, avec le CM1 et le CM2.

En ce qui concerne les options proposées au collège, les enseignants comme les parents notent une grande opacité. Au regard des nombreuses questions posées, le manque d'information est flagrant. Seules les associations de parents proposent des réunions de présentation. L'ensemble du conseil demande la mise en place d'une information systématique et complète de tous à ce sujet.

D'ici la fin de l'année, après les commissions d'harmonisation, les élèves de CM2 se rendront dans leur collège qu'ils visiteront. A Ronsard, ils pourront également déjeuner à la cantine. Certains parents évoquent le problème des enfants très peu nombreux dépendants de Rabelais. Aucune action n'est prévue pour eux. Mme Namysl propose qu'ils visitent le collège en même temps que la classe de Clis qui s'y rend pour rencontrer la classe de Segpa.

#### **6 Actions éducatives**

Différentes actions pédagogiques sont menées dans l'école :

**Journal d'école** : les enfants prennent beaucoup de plaisir à le réaliser et le travail est d'une grande qualité. L'école prévoit une deuxième édition d'ici la fin de l'année.

**Saint-Patrick** : toute l'école a participé à cette fête. Les familles ont bien joué le jeu et de très nombreux enfants portaient les couleurs de l'Irlande. Des animations se sont déroulées dans les classes, autour de la géographie, la langue anglaise, la cuisine avec des dégustations.

Des parents regrettent que le carnaval n'ait pas été lui aussi l'occasion d'une fête particulière. Comme la date tombait au retour des vacances scolaires, certains enseignants ont oublié, d'autres ont eu besoin de se remettre rapidement dans la dynamique d'apprentissage pour respecter le programme difficile à suivre tant il est chargé.

**Panneaux décoratifs** : les enfants ont réalisé 4 magnifiques panneaux décoratifs qui viennent d'être installés dans la cour. D'autres viendront compléter la collection, l'objectif étant la création d'un panneau par classe. Les anciens tableaux verts ont également été installés pour que les enfants puissent faire des dessins à la craie. La directrice précise qu'une réglementation stricte a été communiquée aux enfants qui ne doivent pas écrire d'injures, de gros mots, etc. Dans des cas similaires, les enfants doivent le dire à un adulte qui prendra des mesures adaptées.

**Propreté de la cour** : les élèves participent au nettoyage de la cour. Un planning de ramassage des papiers a été mis en place avec succès.

**Kermesse** : la date retenue pour la prochaine kermesse est **le vendredi 20 juin à 19h**. Les enseignants souhaitent que les enfants et parents viennent costumés. Le thème retenu est Paris (monuments, canotier, french cancan, bérêt, etc.)

## **7 Dispositif de prise en charge des élèves en difficulté**

Une campagne nationale est en cours. Plusieurs dispositifs sont en place dans l'école :

- **L'aide de l'enseignant** dans sa classe
- **L'Activité Pédagogique Complémentaire (APC)** : elle remplace l'aide personnalisée. D'une durée d'une heure par semaine, elle offre un large champ d'action pédagogique et permet d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.
- **Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** : il s'applique aux élèves à besoins spécifiques (maladie signalée, pathologie chronique, dyslexie, etc.). Il a pour objectif de définir la prise en charge dans le cadre scolaire de l'élève au regard de ses spécificités et d'assurer la communication avec la communauté éducative.
- **L'aide de l'enseignante spécialisée (RASED)** : une enseignante spécialisée intervient dans l'école auprès d'enfants rencontrant de grandes difficultés d'apprentissage, sous différentes modalités (en groupe ou en co-intervention). Elle intervient également auprès des enseignants pour les aider à cibler les difficultés et les aides à apporter en classe.
- **Les stages de Remise à Niveau (RAN)** : Ces stages ont lieu pendant les vacances d'hiver, de printemps, puis la première semaine de juillet et/ ou la dernière semaine d'août (3h le matin pendant 5 jours). Ils sont encadrés par des enseignants volontaires. A l'initiative de l'enseignant et avec l'accord des parents, ils sont proposés aux enfants des classes de CM1 et CM2 présentant des retards dans leurs apprentissages en français et en mathématiques.
- **Les équipes éducatives** : il s'agit de réunions entre parents, enseignants, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, éventuellement médecins et orthophonistes. Elle est réunie par la directrice chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire ou du comportement. Ces réunions ont permis de dénouer des situations complexes et tendues et de trouver des solutions adaptées pour les élèves.
- **Le PPRE (Projet Pédagogique de Réussite Educative)**. Il s'agit d'un plan qui formalise toutes les aides apportées dans l'école, Il est soumis à évaluation pour constater les progrès de l'enfant. Il est cosigné par l'enseignant, la directrice et les parents
- **Contacts réguliers avec des structures ressources** : l'école est en contacts réguliers avec le Centre de Soins Médico-Psychologiques (CMP) ou Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), l'Espace Départemental de Solidarité (EDS) et la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) si nécessaire.

# QUESTIONS EXTRA SCOLAIRES

## **1 *Oppidum***

Les nouveaux dispositifs informatiques de l'école ne fonctionnent pas tous correctement.

Les parents de l'école ont adressé un courrier à Monsieur Plagnol pour les évoquer. Une réunion s'est tenue avec Monsieur Gaillard, responsable Education nationale en charge de l'informatique, le fournisseur du matériel et Monsieur Boularbah, Directeur du Numérique en Mairie mais les problèmes de maintenance persistent. Certains stylets des TNI ne fonctionnent pas, un tableau n'est pas interactif, 6 des 7 connexions internet dans les classes avec TNI ne fonctionnent pas. Il y a bien du Wifi dans la salle informatique mais la mairie interdit à l'école de l'utiliser pour des raisons sanitaires. Pourtant, le logiciel installé sur les postes de la classe mobile, permettant à l'enseignante de contrôler les postes élèves, ne fonctionne qu'avec un réseau en Wifi. Un boîtier CPL ne permet l'accès Internet qu'au PC maître. Une commission visant à estimer la dangerosité de l'utilisation du Wifi doit se tenir prochainement en mairie. Enfin, le courant porteur est instable dans l'école, engendrant des connexions ralenties ou interrompues, et les TNI ne fonctionnent plus lorsqu'un enseignant se connecte dans la salle informatique.

Les enseignantes regrettent de ne pas avoir pu conserver les anciens ordinateurs de la salle informatique pour leurs classes, notamment en CM2 pour faire passer aux élèves le B2I (Brevet Informatique et internet), sachant qu'elles n'auraient pas demandé à la mairie d'en assurer la maintenance. Elles n'ont plus le matériel nécessaire pour faire passer ce brevet aux élèves.

Les tablettes qui devaient faire partie de la dotation initiale, seront fournies à la rentrée 2014.

Un second projet, visant à équiper toutes les classes d'un TNI, a été déposé par l'école.

## **2 *Réforme des rythmes scolaires***

Les enseignantes regrettent de n'avoir été ni consultées ni informées de l'évolution du dossier depuis la rentrée scolaire. Pour elles, c'est avant tout une réforme municipale et l'intérêt de l'enfant est oublié. Les parents PEEP s'oppose notamment au choix horaires qui serait retenu, avec des horaires différents d'une journée à l'autre, des horaires différents en maternelle et en élémentaire, et trop de changements d'interlocuteurs sur une même journée (école puis TAP avec les animateurs, puis étude avec les enseignants, puis garderie avec à nouveau les animateurs).

Mme Pfohl précise que tous les DDEN ont exprimé leurs souhaits que les enseignants soient acteurs de la réforme et que les enfants aient les mêmes droits et les mêmes conditions d'apprentissage partout. Elle confirme que les retours d'expérience de Paris sont catastrophiques. 325 directeurs ont signé un courrier dénonçant la réforme et la qualité peu constante des ateliers. Les élèves ont en moyenne 2 mois de retard sur le programme, ils sont fatigués et énervés. Elle rappelle qu'en 1970, 15 heures d'enseignement par semaine portaient sur le français, il ne reste plus que 6 heures aujourd'hui. Les matières sont saupoudrées sur la semaine et ce n'est pas la réforme qui va contribuer à la réussite scolaire. Un recentrage sur les fondamentaux est indispensable. Les enseignantes et certains parents regrettent que le choix du samedi matin n'ait pas été retenu car il apparaît comme étant plus favorable à la réussite des élèves.

Monsieur Gomez, élu FCPE, rappelle que la réforme ne saurait être tenue pour responsable de la dégradation de l'enseignement scolaire (confirmé par l'étude PISA) ou de la fatigue actuelle des enfants. Malgré un désaccord important sur ce point, il signale que des expériences ponctuelles peuvent être très intéressantes pour des enfants en primaire dans le cadre de TAP à contenu créatif.

A l'école Bled, environ 400 enfants sont susceptibles de participer aux activités périscolaires, soient plus de 20 groupes de 18 élèves. En admettant qu'ils n'occupent pas les classes, où seront-ils installés sachant qu'il n'y a que 9 salles disponibles ? Et que se passera-t-il en cas d'absence d'un animateur, ce qui arrive fréquemment, surtout en période de contagion hivernale ?

## **3 *Point sur les travaux en cours***

Se reporter au tableau en fin de document.

## **4 *Activité sportive Judo, piscine Brossolette et cars***

Le recrutement d'un professeur de Judo était en cours lors du précédent conseil d'école. Mme Coulon nous confirme que des entretiens ont eu lieu puis stoppés en raison du retour éventuel de l'ancien

professeur. En tant que titulaire, le professeur absent aurait pu être remplacé par un vacataire. Pourquoi cette solution n'a-t-elle pas été envisagée ? Les enseignantes ont proposé que deux classes de CP au lieu d'une se rendent à la salle de gym sur le même créneau horaire mais M. Lassagne, responsable du service des sports, a refusé. Les enseignantes et les parents, exaspérés par la situation qui dure maintenant depuis plus d'un an, demandent à ce que les enfants des classes de CP et CM2 puissent bénéficier d'une autre activité sportive. Cette demande sera adressée à la mairie par un courrier des parents.

Les enseignantes réitèrent leurs remarques sur la piscine Brossolette : niveau sonore insupportable, pédiluve inadapté, aucun casier pour permettre aux enfants de laisser chaussures et manteaux avant de le traverser, impossibilité de surveiller les garçons et les filles en même temps dans les vestiaires car ils sont dans des espaces séparés, etc.

Elles réitèrent également leurs remarques sur les cars : retards ou absences des cars et méconnaissance des itinéraires. Bien que des remontées d'incidents soient faites dans la plupart des cas, aucune amélioration n'est constatée.

### **5 Cantine : effectifs, animations et avertissements**

Les effectifs de la cantine oscillent entre 330 et 353 enfants, le personnel se voit dans l'obligation d'installer les enfants en bout de table ce qui est normalement interdit. Une table a également été installée dans le petit réfectoire. Ce problème a déjà été évoqué lors du précédent conseil et les parents se demandent s'il faut saisir la commission d'hygiène et de sécurité pour qu'une solution soit étudiée. Des parents suggèrent de demander aux parents qui ne travaillent pas de récupérer leurs enfants à midi.

Certains enfants semblent manger à toute allure au second service et des maux de ventre sont constatés par des parents. Ils s'interrogent sur la pertinence de mettre des enfants de CP au second service, ils ont faim plus tôt et supportent moins d'être bousculés. Ils s'inquiètent également du déroulement des repas, les plats sont posés au centre de la table et les enfants se servent. Des déséquilibres sont constatés, certains enfants plus lents ou plus timides ne mangent pas à leur faim. Pour les parents, ce ne sont pas aux enfants d'assurer le service. Les profils de poste de chacun des intervenants seront étudiés.

Les animations sur le temps de cantine se sont développées et les enseignantes constatent que les enfants sont plus calmes à 13h30 : atelier échec, hockey, danse, foot, babyfoot. L'Association Lire et Faire Lire intervient également dans l'école. On note un engagement plus fort des animateurs. En ce qui concerne les enfants trop désobéissants, un système d'avertissement a été mis en place. Au 3<sup>ème</sup>, ils sont convoqués dans les services de la mairie.

### **6 Instance partenariale de coordination**

Depuis décembre 2012, un dispositif de coordination des actions locales Enfance Education a été mis en place en vue d'apporter un soutien aux familles dont l'enfant présente des signes de souffrance et manifeste des difficultés comportementales (violence physique et/ou verbale, hyperactivité) sur les temps scolaires et périscolaires. Dans le cadre de ce dispositif, des entretiens avec les parents ont lieu pour les alerter du comportement de leur enfant, les orienter vers des personnes ressources et le cas échéant, leur proposer des aides concrètes permettant d'accompagner leur enfant vers les CMP ou CMPP pendant le temps scolaire. Cependant, la ville rencontre des difficultés pour organiser le transport des enfants vers le CMP ou CMPP (manque de moyens : véhicule, navette...). Pourtant, comme le précise un parent, la prise en charge du transport par la municipalité existe dans d'autres villes et ne devrait pas être un frein.

### **7 Communication de l'adresse mail des parents**

Les parents d'élèves souhaitent que la fiche de renseignements remplie par les parents en début d'année, soit modifiée par la municipalité pour intégrer la demande d'adresse mail.

**Le conseil d'école s'est terminé à 12h**

<b>Mme Namysl</b>	<b>Mme Martin</b>	<b>M. Gomez</b>	<b>M. Cleves</b>
<b>Directrice</b>	<b>PEEP et Secrétaire de séance</b>	<b>FCPE</b>	<b>API</b>